



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JUIN 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales

Délibérations

N° 2024-25 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUES PREVOYANCE – APPROUVEE

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025.
 - Le montant minimal s'élève à 7€ brut mensuel ,
Ce montant serait porté à 50% au minimum de la cotisation à payer par l'agent dans le cas de la souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire selon les termes de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, sous réserve de la conclusion d'un accord collectif. Ce nouveau régime nécessite une transposition normative nécessaire. Le contrat collectif d'assurance est souscrit à l'issue d'un appel à concurrence réalisé soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur,
 - Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,

Le conseil municipal accepte pour le risque prévoyance :

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2025. La procédure retenue est déclinée comme suit :
- Participation au dispositif proposé par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire en vue de sélectionner un organisme d'assurance,
- De proposer de verser une participation mensuelle brute par agent :
 - Selon une fourchette comprise entre 7€ et 9 €.
 - La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,
- D'autoriser la maire à effectuer tout acte en conséquence.

N° 2024-26 : MODIFICATION DU REGLEMENT DES SALLES DES FETES - APPROUVEE

Il est proposé de modifier l'article 14 du règlement de la location des salles des fêtes comme suit :

« Les acomptes et soldes versés dans le cadre de la location des salles seront remboursés en cas de maladie, d'un accident ou de décès.

Pour que le remboursement soit effectué, un justificatif ou une attestation devra obligatoirement être joint à la demande. »

Le Conseil Municipal accepte la proposition de modification du règlement de la salle des fêtes comme indiquée ci-dessus.

Questions diverses :

- **Composition du bureau de vote pour les élections législatives du 30 juin et 7 juillet**

Elections législatives :

Le 30 juin 2024

Président : Titulaire : Martine Tartarin Suppléant : Patrick Verna

Assesseurs (2) : Titulaires : J. M. Liaudois / N. Tartarin

Suppléants : P. Robin / P. Ligonnière

Secrétaire : C. de Saint-Seine

8 h – 10 h 30	P. Verna / J-P Rattier / P.Robin
10 h 30 – 13 h	M. Tartarin / P. Ligonnière / C. de St Seine
13 h -15 h 30	P. Verna / N. Tartarin / M. Taupin
15 h 30 – 18 h	M. Tartarin / J.M. Liaudois / F. Brédif

Le 7 juillet 2024

Président : Titulaire : J.M. Liaudois Suppléant : M. Taupin

Assesseurs (2) : Titulaires : F. Brédif / A-L Marre

Suppléants : M. Tartarin / P. Verna

Secrétaire : C. de Saint-Seine

8 h – 10 h 30	P.Verna / J.M. Liaudois / P. Ligonnière
10 h 30 – 13 h	M. Taupin / A-L Marre / N. Tartarin
13 h -15 h 30	C. de St-Seine / J.M. Liaudois / M. Tartarin
15 h 30 – 18 h	M. Taupin / A-L Marre / F. Brédif

- **Modification de la date de l'inauguration du city stade**

La date d'inauguration du city stade est déplacée au samedi 6 juillet à 15h30 en raison des élections législatives prévues le 7 juillet.

- **Devis pour remplacement de poteaux incendie – DETR 2024**

Veolia a transmis 3 devis pour des remplacements des poteaux incendie obsolètes aux lieux-dits suivants : La Genière, Cosnier et Les Pinsonnières.

Le montant total s'élève à 8280€ TTC. Il est proposé de déposer en fin d'année un dossier DETR pour les financer.

Une demande de devis est en cours concernant la création d'un poteau incendie sur la RD N°50 pour les habitations au lieu-dit La Brosse.

- **Réception de la bâche incendie à la Chaise**

Elle a été réceptionnée le lundi 17 juin à 14h avec M Morisset du SDIS. Le positionnement du GPS a été effectué.

- **Lancement de la consultation travaux de voirie 2024**

M. Larsonneur (cabinet Branly-Lacaze) a transmis l'estimation des travaux de voirie pour 2024

Tranche ferme :

Secteur n° 10 – La Besnardière – Les Chaumes : 15 065.00 €

Secteur n° 24 – Rue Croix de Paradis : 31 798,00 €

Secteur n° 7 – La Rattelière : 16 645,00 €

Montant total HT tranche ferme : 63 508,00 € HT (soit 76 209.60 € TTC)

Tranche optionnelle :

Secteur n° 7 La Ratelière : 7 965,00 €

Secteur n° 5 La Perruche : 458.50 €

Montant total HT tranche optionnelle : 8 423.5 € (soit 10 108.20 € TTC)

Ce projet est validé.

Le dossier de consultation a été envoyé à 3 entreprises : Vernat, Eiffage et Colas.

La remise des offres est fixée au vendredi 28 juin.

- **Fleurissement de la commune : visite du jury sur la commune**

Le jury régional passera sur la commune entre le 19 août et le 23 août 2024.

Un dossier de présentation est à transmettre à l'association régionale pour le fleurissement et l'embellissement des communes, avant le 30 juin.

- **Information sur les zones d'accélération pour la production des énergies renouvelables**

Une conférence se tiendra le 19 juin 2024 concernant les ZAER (zones d'accélération d'énergies renouvelables).

La DDT vérifie la cohérence des informations transmises dans les délibérations et la saisie cartographique des ZAER.

La région validera ensuite les zones définies en Indre-et-Loire en septembre en même temps que celles des autres départements du Centre Val de Loire.

- **Déploiement de la fibre**

L'installation de la fibre est opérationnelle pour toute la partie du bourg (rue Dangé d'Orsay, Rue de la Demmennerie) et la partie Nord de la commune qui étaient en attente.

Il reste quelques habitations en orange où il y a des problèmes techniques.

Les administrés peuvent contacter un opérateur de leur choix – le raccordement à la fibre peut se faire depuis le 17 juin.

- **Logements Val Touraine Habitat – 3 rue Dangé d'Orsay**

Un administré serait intéressé pour acheter les 6 logements appartenant à Val Touraine Habitat

Un mail a été envoyé à la présidente du Conseil d'administration de VTH, Nadège Arnault.

- **Aménagement d'un local d'accueil pour les pèlerins**

Suite à l'accueil de 4 pèlerines américaines dans la commune, il est proposé d'aménager un local d'accueil qui sera mis à disposition des futurs pèlerins faisant les chemins de Saint Martin.

Le logement au 20 rue Dangé d'Orsay semble correspondre.

Les prochaines réunions de conseil municipal sont fixées au :

- *mardi 16 juillet 2024 à 20 h 30*
- *mardi 10 septembre 2024 à 20h30*
- *mardi 15 octobre 2024 à 20h30*
- *mardi 19 novembre 2024 à 20h30*
- *mardi 17 décembre 2024 à 20h30*

La maire,
Martine Tartarin